

DECRET N° 2009- 102 DU 03 AVRIL 2009

Portant ratification de l'Accord de crédit signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de Compétitivité et de Croissance Intégrée (ProCCI).

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** loi n° 2009-05 du 16 mars 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de Compétitivité et de Croissance Intégrée (ProCCI).
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

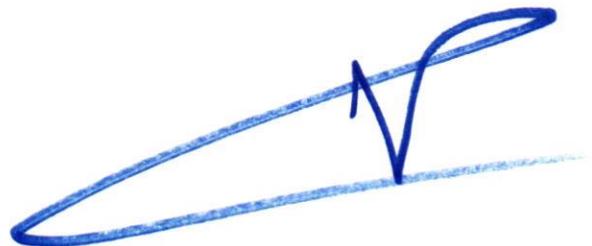
DECRETE :

Article 1^{er}.- Est ratifié l'Accord de crédit, d'un montant de quinze millions sept cent mille (15 700 000) droits de tirage spéciaux (DTS), soit vingt cinq millions de dollars des Etats-Unis, équivalant à 12,5 milliards de francs CFA environ, signé à Cotonou, le 12 septembre 2008, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de Compétitivité et de Croissance Intégrée (ProCCI) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

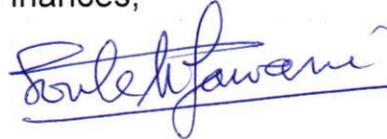


Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement et de l'Evaluation
de l'Action Publique,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MECPDEAP 4 AUTRES
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE- 3
BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-

